

RÉFÉRENDUM ACCORD DE TRANSITION

VOUS HÉSITEZ ?

VOICI LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

? « Si je vote NON, le transfert est annulé ? »



FAUX !

Le projet de transformation du Service Médical est **acté pour le 1er octobre 2025**, avec ou sans l'accord.

Le référendum **ne remet pas en cause le transfert**. Il détermine si des **garanties collectives** s'appliqueront au personnel transféré.

? « Qu'est-ce que j'y gagne si je vote OUI ? »



En votant **OUI**, vous obtenez **immédiatement et durablement** :

- **5 points mensuels pérennes pour tous** : 532,66 € bruts/an
- Le **maintien du télétravail** tel qu'il existe aujourd'hui
- Le **maintien de l'accord RTT pour les praticiens conseils**
- Une **représentation syndicale garantie pendant un an** après le transfert

C'est concret. C'est sécurisé. C'est maintenant.

? « Ces 5 points seront-ils versés après la fin de l'accord ? »



OUI, de façon pérenne.

Les 5 points sont **définitivement acquis**, même après la fin de l'accord de transition, et **quels que soient votre statut ou votre temps de travail**

? « 5 points, ce n'est rien... »



Ces 5 points compensent la **perte des ASC** entre DRSM et CPAM.

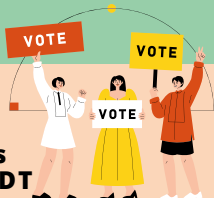
Ils sont **intégrés à votre salaire**, comptent pour **l'évolution professionnelle** et pour **la retraite**.

Dans un contexte de gel salarial et d'"année blanche" annoncée en 2026, **chaque point compte**.

DU 23 AU 26 SEPTEMBRE, FAITES LE CHOIX DE LA SÉCURITÉ ET DES DROITS ACQUIS.
VOTEZ OUI AU RÉFÉRENDUM !



Flashez
pour plus
d'info Cfdt



Retrouvez-nous sur :



Je souhaite
adhérer

RÉFÉRENDUM ACCORD DE TRANSITION

VOUS HÉSITEZ ?

VOICI LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

? « Est-ce que je risque de perdre mon télétravail ? »



NON

Le transfert **ne remet pas en cause l'autonomie sur votre poste**.
L'accord **confirme le maintien du télétravail** en place dans le réseau DRSM.

? « Que se passe-t-il si le NON l'emporte ? »



L'accord de transition **ne s'applique pas**.

Il faudra alors **négoier localement, organisme par organisme**.

Aucune garantie de :

- Retrouver les 5 points
- Maintenir le télétravail
- Conserver l'accord RTT



On perd le cadre collectif. Et rien n'est assuré.

? « On me dit de ne pas voter... »

MAUVAISE IDÉE.

Ne pas voter, c'est **laisser les autres décider à votre place**.

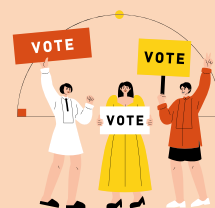


Des collègues nous disent déjà : « Je regretterais que l'accord ne s'applique pas... juste parce que trop de monde s'est abstenu. »

Ne restez pas spectateurs. Soyons collectifs et solidaires.



VOTEZ AVANT VENDREDI 26 SEPTEMBRE - 13h



POUR TOUTE QUESTION



cfdt.cnam@assurance-maladie.fr

Vos représentants **CFDT** sont à votre écoute pour vous accompagner, vous informer, vous aider à voter.

DU 23 AU 26 SEPTEMBRE, FAITES LE CHOIX DE LA SÉCURITÉ ET DES DROITS ACQUIS.
VOTEZ OUI AU RÉFÉRENDUM !



Flashez
pour plus
d'info CFDT

Retrouvez-nous sur :



Je souhaite
adhérer